



## **MESURER L'IMPACT DE L'APPROCHE TERRITORIALE DE L'ALIMENTATION ?**

### **Etude sur l'impact des Systèmes alimentaires territorialisés L'alimentation durable dans les projets de territoires**

Rapport opérationnel  
Novembre 2015



**IUFN**

international  
urban  
food  
network

## SOMMAIRE

Avant propos	2
PARTIE I - Questionner la mesure des impacts des approches territoriales de l'alimentation	6
PARTIE II - Favoriser le développement des politiques alimentaires territoriales et durables en France	16
Cadre favorable à la mise en place des approches territoriales et durable de l'alimentation en France	16
Leviers d'action des collectivités territoriales pour mettre en œuvre une politique alimentaire territorialisée en France	19
PARTIE III - Recommandations pour la mise en place efficace d'approches territoriales et durables de l'alimentation en France	24
Conclusion	31



**IUFN est une plateforme internationale de promotion des systèmes alimentaires durables pour les régions urbaines. Intermédiaire entre le milieu de la recherche et celui des collectivités territoriales, IUFN sensibilise les décideurs au potentiel des systèmes alimentaires durables comme un nouveau paradigme de développement territorial, en particulier dans les pays de l'OCDE.**

**IUFN a trois principaux moyens d'action :** **OBSERVATOIRE** - IUFN identifie, structure et diffuse l'information sur l'avancée des systèmes alimentaires territorialisés dans les pays de l'OCDE, **FACILITATEUR** - IUFN soutient les collectivités territoriales dans leurs premiers pas vers un système alimentaire territorial en facilitant le transfert de connaissances et la création d'une culture alimentaire commune entre les parties prenantes du territoire, et **THINK TANK** - IUFN renforce l'innovation et la prise de décision éclairée à travers la production de connaissances nouvelles, objectives et pluridisciplinaires.

Pour toute question concernant cette étude, merci de vous adresser à Eléonore François, Chargée de projet IUFN : [eleonore.francois@iufn.org](mailto:eleonore.francois@iufn.org) / [www.iufn.org](http://www.iufn.org)

## AVANT PROPOS

# Viser l'efficacité des approches territoriales de l'alimentation

C'est désormais un constat partagé et sans appel. Dans son organisation actuelle, notre système alimentaire peine à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des populations en respectant les équilibres sociaux, environnementaux et économiques. Sa faible durabilité est aujourd'hui un enjeu identifié, une invitation appuyée à faire naître des alternatives, à remobiliser toutes les parties prenantes et à explorer d'autres échelles d'action.

Depuis quelques années, une très ancienne relation est sur le point de trouver une nouvelle pertinence. Il s'agit du lien de la ville à son arrière-pays nourricier pour assurer son approvisionnement alimentaire. Les villes ont en effet toujours eu à chercher de quoi nourrir leurs populations à l'extérieur de leurs remparts.

Le progrès technologique et industriel, puis la mondialisation des échanges commerciaux aidant, cet extérieur est devenu un territoire de plus en plus vaste, éloigné des centres de consommation que représentent alors déjà les zones urbaines. Le système alimentaire s'est étendu et semble nous avoir échappé. La rapidité de ses évolutions et sa puissance économique semblent écrasantes, l'homme est dans l'impasse, piégé par une organisation dont il est lui-même à l'origine.

En réponse à cela, et faisant écho à ces questionnements très anciens de la relation rural-urbain, une approche plus locale de notre alimentation émerge à nouveau progressivement. Elle est portée par une dynamique internationale inspirée des pionniers tels que la ville de Toronto (Canada), de Vancouver (Canada), celle de Bristol (Royaume-Uni) ou encore celle de Turin (Italie).

En France, l'ancrage territorial de l'alimentation est désormais l'une des priorités de la politique de l'alimentation du ministère de l'Agriculture. D'autres acteurs se saisissent du sujet - la Sénatrice EELV Brigitte Allain vient de publier un rapport inspirant 'Et si on mangeait local ?' et l'Association des Régions de France signe en juin dernier la *Déclaration de Rennes* pour des *systèmes alimentaires territorialisés (SAT)*, comme un appel à un meilleur équilibre des relations ville-campagne. La société civile, mobilisée depuis longtemps, propose alors un vivier d'expérimentations et d'innovations terrain inépuisable et sans cesse renouvelé.

Les acteurs territoriaux et nationaux expriment ainsi leur volonté d'avancer concrètement et d'engager les territoires dans des démarches structurantes. Cette réalité témoigne de l'importance accordée par ces acteurs à la thématique de l'alimentation durable pour tous.

Toutefois, et sans vouloir aucunement sabrer l'élan positif que ces démarches portent en elles, il semble important de **s'interroger dès à présent sur la capacité réelle de ces actions à contribuer à la création des systèmes alimentaires plus durables. Dans la perspective de l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, il s'agit alors de questionner les impacts – positifs et négatifs – des approches territorialisées de l'alimentation.**

C'est pour contribuer à ce débat que l'International Urban Food Network (IUFN), avec le soutien du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), a proposé une étude sur

la thématique de l'évaluation de l'impact des politiques alimentaires territorialisés – Impacts des SAT.

Pendant dix mois, l'équipe de projet, avec le soutien d'un comité de pilotage transdisciplinaire et interministériel, a pu explorer les questionnements suivants : A quoi s'intéresse-t-on quand on souhaite mesurer l'impact des systèmes alimentaires territorialisés ? Quelles dimensions prendre en compte ? Quels critères ? Est-il possible de proposer une mesure efficace d'un système dynamique et ramifié ? Quelle prise en compte de la dimension temporelle ? Comment ces stratégies peuvent-elles s'intégrer dans un schéma global de développement territorial durable, dans le respect des équilibres écologiques notamment ? Quel est l'impact potentiel de ces approches territorialisées de l'alimentation sur l'intégration sociale et sur la sécurité alimentaire de la population locale ? Quels sont les facteurs clés de succès du développement d'une approche territoriale de l'alimentation ?

**Le document entre vos mains est une synthèse des principaux résultats opérationnels de cette étude. Vous y trouverez les retours des territoires pionniers (Toronto au Canada, et Bristol au Royaume-Uni) sur les opportunités et les difficultés que représente l'étude des impacts des approches territoriales de l'alimentation, mais également sur les facteurs clés qui permettent le succès de la mise en place de telles approches.**

**La deuxième partie propose les éléments de diagnostic du contexte français qui donnent un aperçu des champs de compétences des collectivités territoriales leur permettant de mettre en place une politique alimentaire territorialisée et durable. Des recommandations à destination des acteurs publics français (collectivités et acteurs nationaux) sont alors formulées, notamment pour une meilleure prise en compte de la démarche de mesure d'impact dans les différentes phases de développement des systèmes alimentaires territorialisés.**

**Pour une immersion plus profonde dans le sujet, vous pouvez également consulter le rapport de recherche, rapport détaillé de l'étude, enrichi d'annotations bibliographiques. Il est accessible depuis le site internet d'IUFN.**



## Genèse et méthodologie de l'étude

A la fin de l'année 2014, IUFN (International Urban Food Network) a proposé au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), représenté par Florence Scarsi et Julia Rambaud, en qualité de commanditaires de l'étude et chefs de projet, de conduire une étude afin de mesurer les impacts réels des nouvelles approches visant le développement des systèmes alimentaires durables à l'échelle d'un territoire. Le but de cette étude était alors de produire des recommandations à destination des acteurs locaux français en matière d'alimentation durable dans les territoires en s'appuyant sur des territoires exemplaires à l'étranger et en prenant en compte les spécificités du contexte français.

La réalisation de l'étude a été confiée à Eléonore François, Chargée de projet IUFN, accompagnée par Sophie Gleizes et Morgane Scouarnec, Assistantes de projet IUFN. L'étude a donné lieu à deux rapports aux visées complémentaires – le rapport de recherche, plus détaillé et doté de références bibliographiques multiples, puis ce rapport opérationnel, visant à transmettre aux acteurs français des recommandations pour une meilleure prise en compte de l'évaluation de l'impact dans la construction des politiques alimentaires territorialisées.

Les étapes clés de l'étude ont été les suivantes :

### **Travail sur l'approche méthodologique de la mesure d'impact**

Une analyse bibliographique a permis de considérer les différentes définitions de l'impact et approches méthodologiques pour le mesurer. Les recherches bibliographiques ont également permis de donner un aperçu des données disponibles dans les territoires étudiés.

A partir de ces premiers résultats, un travail collaboratif entre IUFN, le MEDDE et le Comité de pilotage de l'étude a permis la construction d'une grille d'analyse de durabilité *ad hoc* reprenant les différents enjeux potentiellement impactés du développement durable.

### **Études de cas et travail de terrain dans les territoires pilotes – Toronto (Canada) et Bristol (Royaume-Uni)**

Afin de pouvoir mesurer les impacts des SAT, l'étude s'est intéressée à deux villes reconnues pour leur caractère pionnier à la fois pour leur action innovante en faveur d'une relocalisation de leur système alimentaire et pour la mise en place d'une politique alimentaire locale : Toronto (Canada) et Bristol (Royaume-Uni).

Pour chacune des études de cas, une analyse bibliographique et des données disponibles a tout d'abord été réalisée. Celle-ci a été complétée par des entretiens avec des personnes ressources, six à Toronto et neuf à Bristol, rencontrés lors des déplacements sur le terrain par les chargées de projet IUFN.

L'évaluation de l'impact a été réalisée à partir d'une sélection d'initiatives citoyennes et de politiques publiques en se concentrant sur les actions mises en place et les résultats observables de ces actions.

### **Analyse du contexte français**

Finalement, l'étude a réalisé un portrait du contexte français dans le but de pouvoir identifier des leviers d'actions pour les acteurs français.

Ce portrait comprend tout d'abord un recensement des atouts et défis du territoire national dans le domaine de l'alimentation. Puis, un portrait du cadre réglementaire et des compétences des collectivités en matière d'alimentation durable est réalisé.

Pour permettre d'enrichir l'identification des leviers d'actions des acteurs en France, un atelier de travail avec les acteurs français 'Alimentation dans les projets de territoires – les champs des possibles' a été organisé le 17 septembre 2015 à La Défense dans les locaux du MEDDE. Cet atelier a donné lieu à une synthèse des échanges des groupes de travail, dont les principaux enseignements ont été pris en compte dans les rapports finaux de cette étude.

## **PARTIE I**

### **QUESTIONNER LA MESURE DES IMPACTS DES APPROCHES TERRITORIALES DE L'ALIMENTATION**

Pour que la transition vers un système alimentaire durable porte réellement ses fruits et amène le changement souhaité, nous devons nous soucier dès à présent de notre capacité à évaluer les impacts des actions mises en place. Se mettre en capacité de pouvoir mesurer, c'est s'assurer d'une plus grande visibilité et lisibilité de l'action stratégique engagée et d'une maîtrise du processus opérationnel. S'intéresser à l'évaluation d'impact des systèmes alimentaires territorialisés, permet de creuser la question de la pertinence de l'approche territoriale de l'alimentation comme alternative possible au système alimentaire conventionnel en ramenant la réflexion sur un niveau plus accessible, plus facilement saisissable, celui d'un territoire.

#### **Questionnements généraux sur la mesure des impacts des approches territoriales de l'alimentation et enseignements méthodologiques des études de cas**

La section qui suit propose un certain nombre de questionnements que cette démarche soulève. Il s'agit d'une contribution au débat sur les outils de pilotage et d'évaluation des systèmes alimentaires pensés à l'échelle territoriale. Elle s'appuie notamment sur les retours d'expériences de l'analyse de l'impact dans les deux territoires étudiés – Toronto et Bristol.

#### **Pourquoi vouloir évaluer l'impact des politiques alimentaires territorialisées ?**

Etre capable d'assurer un pilotage efficace des politiques alimentaires territorialisées, c'est prendre le temps de s'interroger tout d'abord sur la pertinence des objectifs visés par rapport à la réalité du territoire. Puis, sur l'adéquation entre ces objectifs et les actions proposées dans le plan d'action.

Pour pouvoir mesurer l'efficacité d'une politique alimentaire territorialisée, il est nécessaire d'envisager, en parallèle, un système de suivi et d'évaluation *ex post*. Cette démarche représente alors plusieurs intérêts.

Tout d'abord, elle permet de renseigner sur la contribution potentielle de l'approche territoriale de l'alimentation aux objectifs environnementaux, sociaux et économiques locaux. En effet, elle permet d'identifier les changements observables à la suite des actions et d'initiatives mises en place sur un territoire donné.

De manière générale, l'évaluation de l'impact favorise une plus grande efficacité de l'action. En effet, mesurer l'impact demande de déterminer une vision et des objectifs précis, qui permettent de guider l'action. Mesurer l'impact permet également de faciliter le choix des actions à mettre en place, en priorisant les actions ayant les résultats potentiellement les plus importants. L'évaluation de l'impact offre donc un cadre guidant les politiques alimentaires territorialisées, garantissant ainsi une plus grande efficacité de l'action en matière d'alimentation durable.

#### **Comment établir un lien de causalité entre les impacts observés et les actions ?**

L'évolution d'une situation est souvent le résultat de l'interaction de nombreux facteurs parfois difficiles à identifier. Ainsi, le fait que la situation se dégrade de manière globale sur un critère peut

parfois cacher l'impact positif d'une action sur ce même critère. A l'inverse, la situation peut s'améliorer sur un critère grâce à des facteurs extérieurs et donner ainsi une fausse représentation de l'impact d'une action. Les interviews avec des experts ainsi que l'expérience de cette étude ont montré la difficulté à étudier l'impact de mesures transversales sur des critères dépendant d'un grand nombre de facteurs.

Une approche pour dépasser cet obstacle consiste à partir des actions puis à répertorier les résultats de ces actions. Le lien de causalité est ainsi clairement identifié. Cette approche ne permet cependant pas d'assurer la prise en compte de tous les facteurs ayant pu avoir une influence sur le résultat mesuré.

### **A quoi s'intéresse-t-on quand on souhaite mesurer l'impact des approches territoriales de l'alimentation ? Quelles dimensions faut-il prendre en compte ? Quels critères faut-il choisir ?**

La volonté de mieux comprendre la question des impacts réels des approches territoriales de l'alimentation a conduit à l'élaboration d'une grille d'analyse de durabilité (Figure 1).

La grille d'analyse de durabilité ci-dessous est issue du croisement de plusieurs ressources, dont notamment le brainstorming réalisé avec le Comité de pilotage de l'étude du 08 janvier 2015, des travaux du *Core Group* Sécurité Alimentaire d'ORU-FOGAR, des travaux de la FAO et des recommandations d'IUFN. Elle propose une liste d'enjeux et de critères au regard desquels il était pertinent d'interroger l'impact des SAT.

Plus concrètement, la grille d'analyse comporte trois dimensions, allant du plus global vers le plus spécifique – Enjeux/Critères/Indicateurs. Les Enjeux choisis sont mis en perspective avec les finalités du développement durable comme définis dans l'article L110-1 du code de l'environnement et figurant ici sous forme de chiffres 1-5 : 1 - La lutte contre le changement climatique ; 2 - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; 3 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; 4 - L'épanouissement de tous les êtres humains ; 5 - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

**11 enjeux essentiels** ont été identifiés :

- Autonomie alimentaire du territoire, résilience du territoire en matière d'approvisionnement alimentaire
- Développement économique des territoires
- Préservation des écosystèmes, des ressources naturelles du territoire
- Lutte contre le réchauffement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire)
- Qualité de l'alimentation
- Amélioration du bien-être et de la santé de la population
- Lutte contre la pauvreté et contre la précarité alimentaire
- Egalité des territoires, notamment ruraux et urbains
- Formation/éducation des acteurs à la transition vers un système alimentaire plus durable
- Pérennité des initiatives
- Gouvernance participative du système alimentaire



Pour chaque **critère**, des **indicateurs** ont été identifiés. Ces indicateurs sont plus spécifiques et varient en fonction des initiatives. En effet, tous les indicateurs ne sont pas nécessairement pertinents lors de l'analyse d'initiatives particulières.

Une première application de la grille en l'état sur les territoires d'étude a montré que cette approche méthodologique ne permettait pas d'obtenir des résultats pertinents. Tout d'abord, les données disponibles sur les territoires ne permettaient pas de renseigner tous les critères définis dans la grille d'analyse. Ce premier obstacle aurait pu être surmonté si les territoires avaient choisi de produire en amont une batterie des données permettant d'évaluer leur impact sur ces critères.

De plus, l'échelle choisie *a priori* pour appliquer la grille d'analyse était celle d'un territoire et de son système alimentaire. Elle s'est avérée trop grande par rapport à la réalité des échelles d'application des initiatives mises en place pour transformer le système alimentaire. Le test de la grille de durabilité sur les territoires pionniers a alors montré que même dans des territoires ayant une expérience de plus de vingt ans en matière d'approche durable de l'alimentation, l'échelle des actions mises en œuvre n'est pas celle d'un territoire dans son ensemble et n'est donc pas encore suffisamment grande pour que les changements soient mesurables à l'échelle du territoire. Conserver cette approche méthodologique aurait conduit à des résultats très spécifiques qui n'auraient pas rendu compte du travail effectué sur les territoires.

Les critères et enjeux de la grille ont cependant été conservés pour mesurer l'impact des initiatives spécifiques mises en place dans les territoires d'étude.

Enjeux	Critères/Impact	Finalités du développement durable en regard	Indicateurs
<b>Autonomie alimentaire du territoire, résilience du territoire en matière d'approvisionnement alimentaire</b>	Augmentation/réduction de l'autonomie alimentaire du territoire	toutes	Données sur la production (diversité, quantité, qualité)
			Données sur import/export du territoire (quantité, qualité)
			Données sur les besoins de la population (quantité, qualité)
	Diversification des systèmes alimentaires	Plutôt 5 mais aussi 1 et 2	Evolution de la structure des exploitations agricoles
			Diversité des circuits de commercialisation
			Diversité des sources d'approvisionnement
	Initiatives citoyennes	3 et 4	Nombre et nature d'initiatives citoyennes
	Confiance dans le système alimentaire	4	Evolution de la confiance du consommateur dans le système alimentaire (ressenti, qualitatif)
Transparence du système alimentaire	4 et 5	Traçabilité des filières locales	

	<i>Voir également critères de développement économique du territoire en italique</i>		<i>Voir également indicateurs de développement économique du territoire en italique</i>
--	--	--	---

<b>Développement économique des territoires</b>	<i>Augmentation du nombre de TPE et PME alimentaires (industries agroalimentaires de petite ou moyenne taille, commerces de proximité, marchés, ...)</i>	'3, 4 et 5	<i>Données quantitatives sur le nombre et types d'industries et de commerces agroalimentaires.</i>
	<i>Développement des filières locales</i>	'2, 3 et 5	<i>Données sur les filières locales</i>
	Emplois liés au système alimentaire	3, 4	Nombre d'emplois créés Données sur la qualification des emplois du système alimentaire
	Amélioration/détérioration des résultats économiques du système alimentaire	'3, 4 et 5	Evolution de la valeur ajoutée liée au système alimentaire sur le territoire Evolution du chiffre d'affaires lié au système alimentaire sur le territoire Evolution des revenus des producteurs

<b>Préservation des écosystèmes, des ressources naturelles du territoire</b>	Préservation des terres agricoles et des espaces forestiers et naturels	2,3 et 5	Evolution de l'artificialisation des terres
	Amélioration/détérioration de la qualité de l'eau	1 et 2	Données sur l'évolution de la qualité de l'eau
	Amélioration/détérioration de la qualité des sols	1 et 2	Données sur l'évolution de la qualité des sols
	Préservation de la biodiversité	2	Données sur la biodiversité sauvage du territoire Races rustiques/Variétés locales présentes sur le territoire
	Evolution des modes de production agricoles en faveur des écosystèmes	1,2 et 5 principalement	Evolution des surfaces en agriculture biologique Données sur les pratiques agroécologiques et/ou les dispositifs en faveur de ces pratiques : préservation des prairies, élevage extensif, diversité des cultures et complexité des rotations, infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées le long des cours d'eau,

			étangs, ...), pratiques d'irrigation et contexte hydrique, ...
	Amélioration/détérioration de la qualité des produits vis-à-vis de la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes	1,2 et 5	Eco-conception
	Réduction de l'impact des régimes alimentaires sur les écosystèmes	1,2 et 4	<i>Evolution des régimes alimentaires et conséquences pour les écosystèmes et la préservation des ressources naturelles</i>
	<i>Réduction des pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire</i>	toutes	<i>Données sur l'évolution des pertes et gaspillages</i> <i>Etudes/Initiatives relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire</i>

<b>Lutte contre le réchauffement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire)</b>	Amélioration/détérioration de la qualité des produits vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre	1 et 5	Eco-conception
	Pratiques agricoles favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'amont agricole et notamment le stockage de carbone et/ou la réduction de la fertilisation azotée et/ou la réduction des pesticides	1,2 et 5 principalement	<i>Données sur les pratiques agroécologiques et/ou les dispositifs en faveur de ces pratiques : préservation des prairies, diversité des cultures et complexité des rotations, polyculture-élevage, infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées le long des cours d'eau, étangs, ...), ...</i>
	Consommations d'énergie		Evolution des consommations d'énergie dans le système alimentaire hors production agricole (transport, transformation, etc.) Evolution des consommations d'énergie de l'amont agricole
	<i>Réduction des pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire</i>	toutes	<i>Données sur l'évolution des pertes et gaspillages</i> <i>Etudes/Initiatives relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire</i>
	Réduction de l'impact des régimes alimentaires sur le changement climatique	1,2 et 4	<i>Evolution des régimes alimentaires et conséquences pour le changement climatique</i>

<b>Qualité de l'alimentation</b>	Amélioration de la qualité nutritionnelle de l'alimentation	4	<i>Données sur l'évolution de la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires</i>
	Qualité sanitaire de l'alimentation	4	Existence de normes sanitaires Evolution du nombre et de la gravité des problèmes sanitaires rencontrés
	Développement des signes de qualité sur le territoire	5 et 4	Présence de signes de qualité sur le territoire Développement des signes de qualité sur le territoire
<b>Amélioration du bien-être et de la santé de la population</b>	Amélioration de la santé	4	Données sur la santé (maladies liées aux régimes alimentaires, surpoids, dénutrition, ...)
	Amélioration du bien-être	4	Données qualitatives sur le bien-être de la population
<b>Lutte contre la pauvreté et contre la précarité alimentaire</b>	Amélioration de l'accès à l'alimentation pour les plus démunis	3, 4	Evolution du pouvoir d'achat par niveau de vie
			Données économiques sur la population (niveau de vie, etc.)
Présence de filets sociaux			
Existence d'initiatives telles que des banques alimentaires, etc.			
Réduction de l'insécurité alimentaire	3 et 4	Existence de réseaux de sécurité sociale	
		Personnes en insécurité alimentaire Approche des causes structurelles de l'insécurité alimentaire	
<b>Egalité des territoires, notamment ruraux et urbains</b>	Amélioration de l'égalité entre les territoires ruraux et urbains	3, 4	Différence de niveau de vie
			Niveau des échanges des territoires
			Initiatives alliant territoires ruraux et urbains
	Contribution à une animation commerciale renouvelée des QPV et centres-bourg	3,4, 5	Augmentation du nombre de commerce de proximité
	Développement du marché local et régional	3, 4, 5	Nombre de filières locales Marchés local et régional
Distribution plus équitable de la valeur créée au long de la	2, 3, 4, 5	<i>Augmentation des revenus des producteurs.</i>	

	chaîne alimentaire		Répartition de la valeur ajoutée ou Rentabilité économique/Valeur ajoutée dégagée par chaque maillon de la chaîne alimentaire
	Réduction des inégalités	3 et 4	Dispositifs d'insertion

<b>Formation/éducation des acteurs à la transition vers un système alimentaire plus durable</b>	Mise en place de formations et d'accompagnement de la transition	'3,4 et 5	formation des agriculteurs
			formation des cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective
			formation des acteurs économiques du système alimentaire hors production agricole : IAA, transport, stockage, distribution
			formation des élus
			formation des enseignants
			éducation des enfants aux systèmes alimentaires durables
			communication et sensibilisation de la population

<b>Pérennité des initiatives</b>	Sur le plan financier		sources pérennes de financement
	Sur le plan organisationnel		stabilité organisationnelle (institution)
	Organisation du pilotage		Moyens humains mobilisés pour le suivi/pilotage des projets : - existence d'une mission spécifique - implication des élus...
	Evaluation		Existence de modalités d'évaluation : observatoire du territoire, tableau de bord, indicateurs... Implication des parties prenantes dans le processus d'évaluation?

<b>Gouvernance participative du système alimentaire</b>	Implication de tous et en particulier des citoyens dans le projet	3, 4	nombre de réunions ouvertes au public et permettant une implication citoyenne existence de processus de prise de décision impliquant diverses parties prenantes
	Augmentation de la diversité des parties prenantes impliquées dans les processus de décision	3, 4	Nombre et nature de parties impliquées dans les processus de décision
	Amélioration de l'articulation entre les	3, 4	Dispositifs de communication entre les différents acteurs

	différents acteurs et les différents niveaux		Coordination entre les acteurs et les niveaux
	Existence d'un projet de territoire de gouvernance alimentaire	Toutes	Inscription du mouvement d'initiatives locales dans une politique territoriale / un plan d'actions territorial type Agenda 21
	Cohérence entre le projet de territoire de gouvernance alimentaire et les outils de planification et politiques du territoire	3	Existence de synergies et de cohérence entre le projet de territoire de gouvernance alimentaire et les outils de planification et les politiques du territoire
	Articulation des échelles	3	Le projet mis en place est-il relié et organisé aux projets/politiques alimentaires à d'autres échelles (inférieures ou supérieures comme les échelles nationales ou européennes pour les territoires européens)

Figure 1 Grille d'analyse de la durabilité des systèmes alimentaires dans les territoires élaborée par IUFN en collaboration avec le MEDDE

### Quelle prise en compte de la dimension temporelle ? Comment associer les résultats aux actions dans le temps ?

L'évaluation de l'impact des approches territoriales de l'alimentation pose la question de leur évolution dans le temps. Il a donc été envisagé de comparer les résultats actuels avec la situation avant la mise en place de ces politiques et initiatives.

De plus, l'évolution de la situation sur certains critères soulève la question du lien de causalité difficile à établir directement et implique le risque d'une fausse représentation de l'impact réel des initiatives mises en place.

L'absence de données et le risque d'une fausse représentation des impacts réels ont donc conduit à renoncer à une comparaison entre la situation actuelle et la situation avant la mise en place de ces approches territoriales.

### Comment changer d'échelle et projeter les impacts des initiatives isolées sur un territoire plus vaste ? Comment proposer une mesure efficace d'un système dynamique et ramifié ?

L'approche méthodologique choisie a privilégié une évaluation de l'impact des initiatives mises en place sur les territoires. Pour ce faire, une sélection d'initiatives citoyennes ainsi que les principales politiques publiques ont été étudiées. L'échelle d'analyse a ainsi été modifiée, passant de l'étude du système dans son ensemble à l'étude d'initiatives spécifiques.

La méthode choisie a consisté à étudier dans un premier temps les actions mises en place par ces acteurs publics et privés, puis, dans un deuxième temps, à répertorier les résultats observables de ces actions, c'est-à-dire les impacts. Ces résultats ont ensuite été présentés en suivant les critères de la grille d'analyse élaborée à l'origine, afin de donner des exemples sur chacun des enjeux identifiés.



Cette approche a permis de rendre compte de l'impact d'initiatives à une échelle plus restreinte. En effet, en étudiant en détail certaines initiatives, les résultats ont permis de rendre compte du type d'impact de chacune de ces actions. Cette approche a également permis de simplifier la problématique du lien de causalité entre initiatives et impacts.

Cependant, les résultats obtenus n'ont pas permis de rendre compte de façon exhaustive des impacts à l'échelle du territoire. En n'observant que les actions d'une sélection d'initiatives citoyennes et de politiques publiques, les impacts observés ne représentaient qu'une partie des impacts sur le territoire. De plus, d'autres facteurs entrent toujours en cause, influant les résultats de telles ou telles actions. Ces autres facteurs ont été mentionnés au cours de l'analyse lorsqu'ils étaient identifiables.

### **Conclusion intermédiaire : mesurer pour mieux piloter**

L'évaluation d'impact d'un système dynamique est une démarche complexe et tout à fait nouvelle en ce qui concerne les approches territoriales des systèmes alimentaires. A ce titre, les résultats de cette étude sont une contribution concrète au débat sur les modalités méthodologiques de l'évaluation de l'approche territoriale de l'alimentation et de l'impact des systèmes alimentaires territorialisés.

Cet exercice a notamment permis de souligner l'importance de **définir à l'avance les critères d'évaluation** afin de pouvoir collecter en amont et au cours de l'exercice les **données** nécessaires. La méthode utilisée dans le cadre de notre étude a été choisie pour rendre compte des impacts existants sur des critères prédéfinis. Elle a cependant été limitée par le nombre restreint de données disponibles permettant de renseigner les critères. La définition préalable de critères d'évaluation aurait pu faciliter la récolte de données pour à la fois pouvoir constater l'impact au moment donné, puis suivre l'évolution de l'impact des initiatives et politiques mises en place dans le temps.

La réflexion sur l'évaluation de l'impact des actions futures montre également **l'importance de ce travail pour s'assurer d'une action efficace non seulement à l'échelle globale, mais également à chaque étape** de la définition d'une politique alimentaire territorialisée. Il est donc essentiel de **faire de l'évaluation d'impact une composante naturelle de la démarche de construction des systèmes alimentaires de demain.**

Certaines initiatives étudiées, menées sous forme de programme ou de projet, ont mis en place un tel système et permettent aujourd'hui d'apprécier leur impact réel. L'enjeu est alors de pouvoir appliquer ce processus à l'échelle territoriale et de dégager de ces expérimentations des outils opérationnels à destination des collectivités.

Enfin, les limites de cette approche méthodologique soulignent également le besoin de **poursuivre les recherches sur la mesure des impacts** des approches territorialisées de l'alimentation. D'autres méthodologies ont été considérées au cours de cette étude. Leur utilisation aurait permis de fournir une image différente des impacts existants sur les territoires. Ces méthodologies auraient été cependant confrontées aux mêmes contraintes dans les territoires d'étude – manque de données, différences d'échelles, complexité des systèmes, transversalité des enjeux .

## PARTIE II

# FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALES ET DURABLES EN FRANCE

## Cadre favorable à la mise en place des approches territoriales et durable de l'alimentation en France

Comme il a été rappelé, depuis ces dernières années en France, la question de l'approche territoriale de l'alimentation est un sujet d'actualité. Soutenu désormais par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sous forme de Projets alimentaires territoriaux, ce concept est également appuyé par les collectivités, à travers notamment la Déclaration de Rennes de l'Association des Régions de France en faveur des Systèmes Alimentaires Territorialisés et les multiples initiatives à différentes échelles territoriales.

La communauté scientifique, les ONG et les organisations internationales ont ainsi fait émerger le concept de « système alimentaire territorialisé » (SAT). Les objectifs des SAT sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée, d'inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité. » (Région Bretagne & Association des Régions de France, 2014).

Pour qu'il soit possible de concrétiser ces concepts sur le terrain, les collectivités, acteurs majeurs de cette transition peuvent s'appuyer en France sur un cadre réglementaire favorable à cette évolution. Leurs compétences propres doivent par ailleurs être clarifiées et mises en avant en ce qu'elles représentent des leviers d'actions possibles pour la mise en œuvre d'une politique alimentaire territorialisée.

### Rappel des compétences des collectivités territoriales en France

Cette section liste les compétences des collectivités territoriales énumérées dans le code général des collectivités territoriales. La dernière réforme en date est la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015. L'objectif de cette loi est de clarifier le rôle des différents échelons territoriaux et de rendre leur action plus efficace, tout en renforçant le couple région-intercommunalités. Ces changements touchent notamment à la clause de compétence générale :

- La **clause de compétence générale** consiste à accorder aux collectivités une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de leurs attributions. Elle donne à la collectivité concernée compétence « pour traiter de toute affaire ayant un lien avec son territoire », selon la définition du Conseil constitutionnel. Elle découle de la loi municipale de 1884 visant à la libre administration des collectivités territoriales. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles avait restauré cette compétence au profit des départements et régions, mais la loi

NOTRe la maintient seulement pour les communes qui, par leur proximité avec les administrés, nécessitent de pouvoir répondre directement à leurs besoins en gérant des compétences nouvelles.

- Le **principe de compétence exclusive**, quant à lui, dresse des listes préétablies de domaines, sous la forme d'un catalogue exclusif des compétences. La réforme attribue donc ce principe aux départements et régions, qui ne pourront plus intervenir que dans des domaines de compétences réservés.

La liste de compétences présentée ci-dessous a donc été actualisée selon les changements apportés par la loi NOTRe (Vie publique, 2015b).

#### CONSEIL REGIONAL (Vie publique, 2015e) :

- **Développement économique** – planification (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), programmation des équipements, aménagement, politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire, développement agricole. Le rôle de la région dans ce domaine est renforcé par la loi NOTRe.
- **Aménagement** – aménagement durable du territoire (schéma régional d'aménagement durable du territoire), mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets
- **Education et formation professionnelle**, fonctionnement des lycées, commande publique
- **Développement des ports, classement des réserves naturelles régionales**

La loi du 27 janvier 2014 désigne la région comme chef de file notamment en matière de développement économique (*Article L1111-9, 2014*). Elle dote aussi la région d'une nouvelle instance, la **conférence territoriale de l'action publique**, visant à « favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics » (*Article L1111-9-1, 2014*). Cette instance établit donc la région comme l'échelon en charge de la coordination des actions des collectivités locales et de l'élaboration et la mise en place de politiques publiques sur le territoire.

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL (Vie publique, 2015d) :

- **Solidarité et compétence sociale** – enfance, protection maternelle, handicap et insertion sociale, personnes âgées, prestations sociales
- **Education**: fonctionnement des collèges, gestion du personnel, commande publique
- **Aménagement** – équipement rural, aménagement foncier (PAEN), gestion de l'eau et des voiries (selon priorités commune). La loi NOTRe confie la gestion des services de transports scolaires à la région, sauf si celle-ci choisit de déléguer cette compétence aux départements.
- **Développement économique** – Aides aux entreprises (domaine partagé)

La loi du 27 janvier 2014 désigne le département comme chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires (*Article L1111-9, 2014*).

#### COMMUNES (Vie publique, 2015c) :

- **Urbanisme** – PLU, zones d'aménagement concerté (ZAC) avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme, permis de construire
- **Environnement** – communes de plus de 50 000 habitants : rapport de développement durable, elles peuvent également mettre en place un Agenda 21 et un PCET
- **Sanitaire et social** – action sociale facultative via les centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées)
- **Enseignement** – écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants), commande publique
- **Culture** – création et entretien des bibliothèques, musées, etc., organisation de manifestations culturelles
- **Sports et loisirs** – création et gestion des équipements sportifs, subvention des activités sportives (y compris les clubs sportifs professionnels), en charge des aménagements touristiques.

La loi du 27 janvier 2014 désigne la commune comme chef de file en matière de mobilité durable, d'organisation des services publics de proximité, d'aménagement de l'espace et de développement local.

#### ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL – EPCI (Vie publique, 2015a) :

- **Développement économique** – création d'un espace économique attractif pour les entreprises
- **Aménagement** – action de planification, PLUi
- **Environnement** – un domaine privilégié d'intervention mais partagé des communautés : eau et déchets, paysage, outil de sensibilisation à l'environnement
- **Logement et politique de la ville**

Les EPCI sont dotés de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qui leur sont déléguées par les communes lorsque leur gestion est plus cohérente à cet échelon territorial.

Toutes ces compétences ouvrent aux collectivités de nombreuses perspectives d'action en matière de politique alimentaire territorialisée. Ces possibilités sont présentées ci-dessous.

## Leviers d'action des collectivités territoriales pour mettre en œuvre une politique alimentaire territorialisée en France

Parmi les nombreuses compétences énumérées précédemment, les collectivités territoriales disposent de nombreux leviers d'action, appuyés par les politiques nationales et européennes et leurs outils, pour mettre en œuvre une politique alimentaire territorialisée et cela à chaque étape de la chaîne alimentaire, de la gestion du foncier agricole à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette analyse par grand levier d'action permet d'éviter le cloisonnement et de mettre en avant la complémentarité des compétences des échelons locaux sur les différents enjeux qui composent une politique alimentaire territorialisée.

### *Préserver les terres agricoles*

Les politiques de préservation des terres agricoles sont au cœur de la réflexion sur un système alimentaire durable afin notamment de préserver le foncier agricole contre l'étalement urbain, de limiter l'artificialisation des sols ou le mitage des terres agricoles.

Pour agir, les collectivités disposent de plusieurs outils. Elles peuvent tout d'abord réaliser un diagnostic foncier et agricole, afin d'identifier les terres disponibles. Pour cela, elles peuvent notamment mobiliser les données de l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers. **Les documents d'urbanismes** sont une ressource essentielle pour la protection du foncier. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui comprend le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP), les Zones Agricoles Protégées (ZAP) sont autant d'outils permettant de limiter l'étalement urbain et de préserver les terres agricoles. Les collectivités peuvent aussi **protéger le foncier en cherchant à aménager les espaces agricoles, notamment les espaces périurbains** via la mise en place de zones d'activités agricoles.

Les communes disposent également de propriétés foncières ou bâties, qui font parties de leur domaine privé et qu'elles peuvent mettre à disposition d'agriculteurs, bénéficiant ainsi au projet agricole local. Les propriétés peuvent être mises à disposition de personnes souhaitant tester leur projet agricole et d'en assurer la rentabilité avant de lancer leur propre exploitation. Les collectivités peuvent aussi **acquérir des terres agricoles pour éviter leur urbanisation**. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) peuvent accompagner les collectivités « dans leur politique de maintien des terres agricoles et de la protection de l'environnement (préservation des espaces naturels, de la ressource en eau et des paysages ; restructuration forestière, mise en place de trames vertes, etc.). Les principales actions de la Safer sont les études foncières et des actions d'achat, de vente, ainsi que de la gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux » (Safer, 2014).

### *Encourager l'activité agricole et l'agroécologie*

Pour encourager l'activité agricole, les collectivités territoriales doivent prendre en compte les intérêts des producteurs, de leur formation à leur installation. Pour cela, elles disposent de nombreux outils pour dynamiser l'agriculture sur leur territoire.

Pour mettre en place un système alimentaire durable sur le territoire, l'action de préservation du foncier agricole doit être complétée par une volonté de **faciliter l'accès à la terre**, notamment via des

politiques foncières, des aides à l'installation, des partenariats avec les Chambres d'agriculture, ou la participation à l'épargne solidaire.

Elles peuvent également **accompagner les porteurs de projets** en proposant des formations adaptées. Les régions peuvent définir les orientations du Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) pour choisir la formation des jeunes qui se destinent à des emplois en agriculture et orienter leurs pratiques agronomiques, notamment en encourageant les formations en agriculture biologique ou plus généralement en agroécologie. Les collectivités sont aussi en mesure de créer des espaces-test agricoles dans les lycées agricoles ou sur les terres communales.

Mettre en place une stratégie alimentaire durable impose de redéfinir les critères d'attribution des **aides aux producteurs**. Les collectivités peuvent intégrer dans leur procédures des critères de développement durable afin d'encourager des pratiques agroécologiques. La compétence de développement économique appartient en priorité à la région qui, en qualité de chef de file, peut organiser l'action des autres collectivités dans ce domaine (Vie publique, 2015e). Ce type de soutien financier peut passer par une systématisation des critères de développement durable dans les procédures d'attribution d'aides, de subventions, d'autorisation d'implantation, par la proposition de dispositifs d'accompagnement.

Les collectivités peuvent **favoriser des débouchés aux producteurs via la commande publique**. Elles peuvent ainsi proposer de nouveaux partenariats en liant agriculture et approvisionnement des cantines scolaires, ce qui privilégie également la proximité.

Enfin, le soutien à l'activité agricole peut passer par le **financement de l'animation territoriale**, composée par exemple des opérateurs d'accompagnement à l'installation. L'intégration dans des collectifs est aussi un élément indispensable pour dynamiser les installations et mutualiser les investissements, et peut donc être encouragée par les collectivités.

### *Renforcer l'autonomie alimentaire des territoires*

Pour créer des territoires résilients et plus autonomes, les collectivités territoriales peuvent mettre leurs compétences au service du renforcement de la production agricole, afin d'adapter l'offre à la demande des populations locales.

Pour cela, elles peuvent **encourager la diversification de l'agriculture** pour satisfaire la demande des consommateurs, telle que les projets de polyculture-élevage au sein des exploitations. Elles peuvent également développer des outils favorisant cette diversification, mettre en place des aides à la diversification, développer l'agriculture participative (crowdfunding agricole), ou encore développer des réseaux de partenaires urbain/périurbain (Pôle Emploi, grossistes, acteurs de l'économie sociale et solidaire, autoentrepreneurs).

Les collectivités peuvent aussi **soutenir les filières en difficulté** en trouvant des leviers pour un engraissement local des bovins (subventions, reconversion de terres en pâturage ou cultures protéiques, solidarités entre éleveurs et maïsiculteurs), soutenir la filière lait (encourager le regroupement, créer une marque locale, biologique), communiquer sur les produits locaux peu connus, et retrouver une biodiversité de semences notamment en incluant la recherche.

Enfin, elles peuvent contribuer au **renforcement de la qualité des produits** en encourageant l'agriculture biologique et plus généralement l'agroécologie à travers les aides à l'installation ou à la



conversion, en premier lieu pour les parcelles situées en zones de captage d'eau. Elles peuvent aussi soutenir la production fermière et les démarches de qualité – telles que les signes d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO) – qui offrent des prix plus stables aux producteurs et une meilleure valeur ajoutée. Cela peut se faire en privilégiant les produits SIQO en restauration collective ou en encourageant les producteurs qui s'engagent dans une démarche SIQO.

### *Créer de la valeur ajoutée et relocaliser les filières*

Pour créer de la valeur ajoutée dans les filières alimentaires, les collectivités peuvent encourager la relocalisation des outils de transformation de produits agricoles et alimentaires. Elles peuvent par exemple **soutenir les outils de transformation de proximité et favoriser leur réinstallation** : elles peuvent ainsi mailler le territoire avec des équipements permettant de valoriser localement la production afin d'accroître la valeur ajoutée liée à l'activité agricole (abattoir, conserverie, laboratoire pour volailles, moulins, etc.), monter des partenariats entre collectivités et opérateurs économiques pour la réalisation d'équipements adaptés (afin d'approvisionner la restauration collective), mutualiser des équipements de transformation et des points de vente, ou encore créer des marques collectives territorialisées.

Les collectivités peuvent aussi **encourager l'approvisionnement local de l'artisanat et des industries agroalimentaires** en sensibilisant les acteurs institutionnels (Chambre des métiers, Chambres de Commerce et d'Industrie) et en promouvant des modules de formations décloisonnés (connaissance des métiers de l'ensemble du système alimentaire). Elles peuvent aussi négocier des contrats fermes et inscrits dans la durée entre opérateurs de la filière pour la sécurisation des approvisionnements et des prix et le partage de la valeur ajoutée pour une rémunération équitable de tous les acteurs de la chaîne.

### *Encourager les circuits courts et de proximité*

Pour mettre en place des systèmes alimentaires territorialisés, il est pertinent de s'interroger sur **les modes de distribution alternatifs et de proximité**. Les communes ou intercommunalités sont compétentes pour gérer l'installation de marchés de producteurs locaux et pratiquant l'agriculture biologique ; elles peuvent aussi mettre à disposition des locaux pour les points de vente collectifs ou pour les associations s'occupant de la distribution de paniers biologiques. La mise en place d'un partenariat avec les Chambres d'Agriculture peut aussi faciliter la mise en place de circuits courts et de proximité en accompagnant la création de structures de distribution. Enfin, pour légitimer et consolider leur action en lien avec les circuits courts et de proximité, les collectivités peuvent mettre en place un Observatoire des circuits courts et de proximité permettant d'étudier et de mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du développement de ces circuits.

La collectivité peut également encourager les circuits courts et de proximité via la commande publique. La collectivité peut pour cela organiser une concertation avec les professionnels de la restauration collective pour travailler sur les critères pouvant favoriser l'approvisionnement en produits locaux des marchés publics, repérer et s'adapter à l'offre locale existante et limiter le surcoût de l'approvisionnement local. Une commune peut aussi mettre en place une régie publique agricole dont la production est dédiée à l'approvisionnement de la restauration collective. Pour cela, les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur les outils mis à disposition par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Les collectivités peuvent aussi négocier des contrats fermes de long terme avec les opérateurs économiques afin d'**encourager l'approvisionnement local des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)**, sécuriser ces approvisionnements et les prix et assurer un partage de la valeur ajoutée pour une rémunération équitable de tous les opérateurs.

### *Faire évoluer les pratiques alimentaires*

Pour faire évoluer la demande alimentaire vers les choix d'achats plus durables, les collectivités jouent un rôle dans la **sensibilisation des consommateurs aux enjeux de l'alimentation durable** en s'appuyant notamment sur les outils développés dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA). Elles peuvent pour cela organiser des cours de cuisine afin de diffuser des connaissances en matière d'alimentation et d'équilibre nutritionnel (culture de saisonnalité, plaisir de la cuisine, etc.), encourager la consommation de produits biologiques en développant des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), sensibiliser à l'agroécologie via le développement de jardins communautaires. Les Villes Actives du PNNS peuvent solliciter les outils de sensibilisation fournis dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, notamment au sein des établissements scolaires.

Dans la mise en place des stratégies alimentaires locales, il est important de **prendre en compte l'enjeu de la précarité alimentaire**, et de rendre accessibles à tous des produits locaux et issus des modes de production respectueuses de l'environnement et des hommes. Dans ce but, les collectivités peuvent agir sur le prix des produits alimentaires, soutenir et repenser les systèmes d'approvisionnement des épiceries sociales pour les rendre plus efficaces et mettre en place des jardins d'insertion. Les politiques sociales plus larges, mises en œuvre par le département, peuvent aussi avoir vocation de lutter contre la précarité alimentaire.

### *Lutter contre le gaspillage alimentaire*

La gestion des déchets alimentaires fait partie intégrante d'un système alimentaire territorialisé durable. La lutte contre le gaspillage alimentaire est en outre une des quatre priorités de la politique nationale de l'alimentation, ce qui permet aux collectivités de bénéficier d'un cadre national comprenant des outils et actions mis en place par l'Etat. Les collectivités territoriales peuvent agir afin de **réduire les pertes et gaspillages alimentaires**, en établissant un diagnostic du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective et en mobilisant les professionnels de ce secteur afin de réduire les quantités de produits jetés. Des actions de ce type peuvent être menées auprès des différents acteurs de la chaîne alimentaires : les collectivités peuvent par exemple faire la promotion de pratiques plus durables au sein de la restauration hors domicile, telles que la généralisation des *doggy bags*, ou encore sensibiliser les citoyens sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés au gaspillage alimentaire.

Les collectivités peuvent aussi agir afin de **valoriser les invendus**, en mettant en place directement ou en soutenant des projets de récupération de ces produits auprès des GMS, dans le but de les distribuer aux associations chargées de l'aide alimentaire, aux banques alimentaires et aux épiceries solidaires.

A travers toutes ces actions, les collectivités territoriales peuvent **encourager l'économie circulaire**, définie selon le ministère de l'Ecologie comme « un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il

s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie » (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, 2014). Les collectivités peuvent encourager le recours à de nouveaux procédés pour revaloriser les biodéchets, tels que le compost ou la méthanisation. Dans cette perspective, elles peuvent aussi soutenir l'innovation en réunissant des acteurs autour de ces thématiques et en encourageant le développement d'initiatives dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

**Il ressort de la réalisation de ce portrait du contexte français que les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur un cadre national facilitant et qu'elles disposent à leur niveau de nombreux leviers d'action en matière d'approches durables de l'alimentation. Les expérimentations en d'ores et déjà menées et celles en cours sont d'autant de laboratoires des solutions de demain.**

**La mise en perspective de cette réalité avec les enseignements tirés des territoires de l'étude nous permet de formuler alors un ensemble de recommandations pour le développement des approches territoriales des systèmes alimentaires en France. L'analyse de la mesure d'impact des SAT effectuée sur ces mêmes territoires nous permet alors d'intégrer la question de l'efficacité des politiques alimentaires territorialisées.**

## **PARTIE III**

### **RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN PLACE EFFICACE D'APPROCHES TERRITORIALES ET DURABLES DE L'ALIMENTATION EN FRANCE**

L'étude réalisée permet d'extraire des recommandations pour les acteurs français à deux niveaux. Tout d'abord, un premier corpus de recommandations est issu des expériences de Toronto et Bristol et résume les facteurs clés de succès qui ont permis à ces territoires d'avoir de l'impact pour transformer leur système alimentaire. Le second corpus de recommandations concerne l'importance de prendre en compte l'évaluation de l'impact dès l'élaboration d'une politique alimentaire territoriale, afin notamment d'en améliorer l'efficacité.

#### **Recommandations pour les territoires français issues des études de Toronto et Bristol**

L'étude des territoires de Toronto et Bristol a permis d'identifier un certain nombre d'éléments structurants ayant accompagné l'émergence des approches territoriales et durables de l'alimentation sur des territoires très différents et d'en dégager des aspects clés. Cet exercice a en effet tout d'abord permis d'établir des portraits complets des territoires étudiés, rendant compte de nombreuses avancées sur ces territoires. L'étude a mis en valeur les facteurs essentiels au succès d'une politique alimentaire territorialisée et ainsi identifié des « bonnes pratiques » pouvant inspirer d'autres territoires.

Le premier aspect sur lequel ces deux territoires se ressemblent est l'**origine du mouvement autour de l'alimentation durable** : à Toronto comme à Bristol, c'est l'importance des problèmes de santé liés au régime alimentaire qui ont eu un effet moteur dans la création du mouvement. Les taux d'obésité et de diabète de type 2 sont par exemple très élevés dans les deux villes. C'est principalement ce qui a déclenché l'intérêt du Conseil municipal pour l'alimentation durable dans les deux cas. Certains experts de Toronto ont souligné l'intérêt politique pour le mouvement d'être porté par le département de la Santé, lui donnant ainsi une plus grande crédibilité. A Bristol cependant, si l'enjeu de santé publique a permis d'initier le mouvement, celui-ci est davantage lié aux équipes en charge du développement durable : il a notamment pu bénéficier du lancement de l'Agenda 21 dès les années 1990, puis de l'élan provoqué par la nomination de Bristol comme Capitale verte en 2015. Si, en France, la problématique de la santé publique est moins urgente, les territoires font face à d'autres défis et il est primordial, pour qu'un mouvement autour de l'alimentation durable se développe sur un territoire, d'identifier la porte d'entrée la plus pertinente et politiquement propice selon le contexte.

Les territoires diffèrent cependant sur leur façon d'appréhender l'**institutionnalisation du mouvement**. Dans le cas de Toronto, le mouvement autour de l'alimentation durable a très rapidement été institutionnalisé avec la création du Conseil de politique alimentaire dès 1991, au sein même des institutions de la ville. Cette institutionnalisation a permis l'essor du mouvement citoyen notamment grâce à l'allocation de fonds plus importants suite au travail du Conseil de politique alimentaire. A Bristol en revanche, le mouvement est resté jusqu'à aujourd'hui avant tout porté par des organisations et réseaux citoyens. Les acteurs de ce mouvement, même s'ils travaillent activement avec la ville et cherchent à faire évoluer ses politiques, ne souhaitent pas que le Conseil de politique alimentaire soit intégré au sein des institutions de la ville. En effet, son existence

pourrait alors être menacée par les coupures budgétaires en raison des politiques d'austérité. De plus, le mouvement venant historiquement de la base, l'élan qui le caractérise est également dû au fait qu'il reste aujourd'hui porté essentiellement par les citoyens. Certains observateurs nuancent tout de même ce point de vue en soulignant notamment le risque d'essoufflement du mouvement s'il ne s'accompagne pas d'une évolution des politiques publiques, que l'institutionnalisation du mouvement pourrait faciliter.

Ce type de gouvernance élargie demande également de **nouvelles compétences** pour traiter des sujets complexes avec une approche systémique et transversale. Elle sous-entend également une forte aptitude à gérer les conflits et à savoir attendre le moment propice pour faire avancer un sujet.

Ensuite, il est ressorti également de l'étude des territoires étrangers, l'importance du temps passé à communiquer, sensibiliser, éduquer, dans le but de **créer une culture qui pose l'alimentation comme un sujet transversal**, qui touche les territoires ruraux et urbains, qui touche au développement économique, à la santé, à l'environnement, à l'intégration sociale. En effet, d'après les experts interviewés et des études qui ont été faites sur les obstacles à la transition de l'agriculture vers des pratiques plus environnementales, les barrières les plus importantes au changement sont psycho-sociales.

Les deux villes se sont confrontées à la difficulté **de convaincre les politiciens de l'urgence du sujet et de son potentiel impact sur les problématiques existantes de la ville**. Les deux villes ont tenté d'agir sur ce point grâce à la publication d'études et de rapports démontrant les besoins de transformation du système alimentaire local mais aussi les potentiels gains pour la ville dans la mise en place des approches durables pour l'alimentation. A Bristol comme à Toronto, les experts interrogés soulignent le temps important passé à sensibiliser les politiciens au sujet de l'alimentation. A Toronto, les différents coordinateurs du Conseil de politique alimentaire ont cherché à suivre une stratégie qui consistait à ne présenter à la ville que des apports positifs des initiatives autour de l'alimentation durable, afin de positionner le sujet comme un vecteur de solutions et non comme une problématique additionnelle.

Les deux villes mentionnent également les difficultés liées au **manque de soutien des politiques nationales voire internationales** (européennes dans le cas de Bristol) : aucun changement radical à une plus grande échelle ne sera possible sans une évolution de ces politiques. Le changement venant de la base peut cependant inciter des évolutions.

La question du **changement de l'image du sujet de l'alimentation durable** concerne également les citoyens. Les mouvements de Toronto et Bristol ont beaucoup cherché à travailler sur la dimension culturelle de l'alimentation, à utiliser son pouvoir de création de lien social. Cela passe par l'organisation d'évènements, de festivals, de marchés, ou encore la création d'espaces publics partagés offrant la possibilité de jardiner ensemble.

Les deux villes reconnaissent l'importance d'avoir eu des 'champions locaux' qui ont fait progresser le sujet. Ces personnes sont des politiciens ou des citoyens influents, éléments moteurs qui ont su s'engager et servir de **modèle pour inspirer d'autres acteurs à transformer le système alimentaire**. Toronto a même cherché à mettre en valeur certains d'entre eux sur son site internet en publiant des articles sur des 'héros locaux de l'alimentation' (Local food heroes).

Les experts de Bristol comme de Toronto n'ont eu de cesse de rappeler l'importance primordiale de la **mise en place de partenariats**. Malgré les difficultés initiales à établir des espaces de dialogues entre des acteurs parfois peu enclins à travailler ensemble, la persévérance a porté ses fruits. La complexité du système alimentaire demande en effet que tous les acteurs soient impliqués et que des passerelles soient créées entre les acteurs locaux. De nombreux exemples de ces partenariats ont été développés dans les études de cas, montrant leur diversité tant dans leur forme, leur ampleur, que leur objet.

Les villes de Toronto et Bristol ont toutes deux fait face à la **difficulté principale du changement d'échelle**. L'enjeu pour la plupart des initiatives locales qui parviennent aujourd'hui à avoir un impact positif est celui d'étendre leur influence à l'échelle du territoire. Plusieurs stratégies pour changer d'échelle ont été identifiées dans la littérature scientifique, telles que le développement d'infrastructures et de ressources facilitant la production et la transformation des aliments sur le territoire, le renforcement des chaînes d'approvisionnement locales, le partage de connaissances entre les différentes parties prenantes, la création de nouveaux modèles de gouvernance, et la mise en place de nouveaux modèles de financement. Ce dernier point est l'un des plus problématiques à l'heure actuelle pour le développement de nombreuses initiatives citoyennes. Certaines soulignent le besoin d'établir une reconnaissance objective des services rendus à la société via une alimentation durable et locale, afin de compenser le coût économique de certaines actions. Les initiatives souhaitant rendre accessibles à tous des produits sains sont un exemple de ce type de services.

### **L'évaluation de l'impact - outil pour la mise en place des politiques alimentaires territorialisées**

L'étude des territoires pionniers de Toronto et Bristol a permis de mettre en lumière les différents impacts positifs et négatifs générés par l'approche territoriale de l'alimentation. Face à la richesse de sujets à prendre en compte, et pour faire de l'alimentation durable une porte d'entrée d'un véritable projet de territoire transversal, il est nécessaire d'envisager dès les premières réflexions les mécanismes de pilotage adaptés.

Il s'agit pour cela de penser dès le début les éléments d'évaluation de l'action menée, fondés sur des objectifs significatifs, mesurables et gérables. Se mettre en capacité de mesurer l'impact des actions sur les différents publics, les différents enjeux, les différentes échelles, est essentiel pour faciliter l'appréciation des résultats des approches territoriales de l'alimentation et ainsi contribuer à une meilleure efficacité des politiques alimentaires territoriales menées.

Dans cette perspective, chaque phase de la préfiguration d'une politique alimentaire territorialisée est alors une opportunité pour s'approprier la 'culture' de la mesure d'impact. **Selon la méthodologie proposée par IUFN, la démarche de la construction d'une politique alimentaire territorialisée est composée de cinq phases successives – phase de préfiguration de l'action, phase de diagnostic (territoire et acteurs), phase d'élaboration de la stratégie/du plan d'action, phase de mise en œuvre et phase d'évaluation proprement dite.**

Viser l'efficacité des actions à mettre en place dans ce cadre amène à développer des démarches complémentaires, parallèles et spécifiques à chaque phase de la méthodologie en termes de travail sur les données et les indicateurs.



## **Phase 1 : Phase de préfiguration de l'action**

### **Doter la démarche d'une cellule de pilotage, cellule d'évaluation des progrès accomplis**

---

Evoquer l'idée d'une démocratie alimentaire locale, c'est aller au-delà de la dimension économique, sociale et culturelle de l'alimentation à l'échelle d'un territoire et assumer son volet politique. L'enjeu est donc de prendre en compte le nécessaire équilibre entre le cadrage institutionnel et la voix des citoyens. C'est aussi concevoir un cadre favorable à l'engagement effectif des différentes parties prenantes dans la définition et la gestion du système alimentaire local, en prenant garde que l'institutionnalisation d'un mouvement associatif ne signifie pas son essoufflement.

L'objectif de cette phase est d'établir la feuille de route de la concertation, base de la délibération et du lancement de l'action. Pour cela, il est nécessaire de formaliser l'engagement de la collectivité et celui de ses principaux partenaires, ainsi que de préparer son organisation interne pour lui permettre de mettre en œuvre une politique alimentaire.

Pour pouvoir mesurer l'impact de la politique alimentaire territorialisée, les éléments suivants doivent être rassemblés et compris à ce stade dans le cadre d'un diagnostic interne à la collectivité :

- Données sur l'organisation interne des services de la collectivité et de leurs champs de compétences
- Données sur les projets/stratégies/démarches majeurs menés par le passé et actuellement en cours sous la responsabilité de la collectivité et concernant la question de l'alimentation durable (plus ou moins directement – rassembler par exemple les informations sur la stratégie d'aménagement du territoire...), afin de renforcer la transversalité
- Identifier en interne les interlocuteurs pertinents et une cellule de pilotage du projet

## **Phase 2 - Phase de diagnostic (territoire et acteurs)**

### **Réaliser un diagnostic territorial pour servir de base de données initiale**

---

Co-construire l'intelligence collective partagée est un préalable nécessaire à toute définition de projet alimentaire. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer une culture commune autour de l'alimentation durable et de se mettre d'accord sur un diagnostic de situation.

Cette phase vise alors à réaliser un diagnostic du territoire et de ses acteurs, afin de mieux comprendre et prendre en compte les particularités de l'échelle d'action choisie. En effet, construire une vision commune pour le projet territorial ne peut se faire qu'à condition de valider ensemble un statut quo du territoire et de co-définir ainsi la future marche à suivre à partir de cette réalité. La question posée est alors 'Que veut-on mesurer en fonction des spécificités du territoire d'application ?'.

Pour pouvoir mesurer l'impact de la politique alimentaire territorialisée, les éléments suivants doivent être rassemblés et compris :

- Données sur la composition de son territoire en termes de catégories de populations

- Données de la cartographie d'acteurs clés (autres que les têtes de réseaux) actifs sur la question alimentaire liés au système alimentaire territorial en amont et/ou en aval et comprendre le jeu d'acteurs
- Données sur leurs projets (portées ou non avec le soutien de la collectivité)
  - Il s'agit de répertorier les initiatives déjà mises en œuvre par ces acteurs. Un travail peut être effectué pour étudier leur impact à l'échelle locale, permettant ainsi d'identifier les actions les plus efficaces sur le territoire.
- Données du diagnostic des atouts et des faiblesses du territoire – diagnostic en 2 temps
  - Tout d'abord un diagnostic territorial, qui a pour but de révéler les défis et atouts généraux du territoire. Il peut être décliné selon les enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés, de manière à révéler les grandes tendances qui se dessinent sur le territoire. Un diagnostic plus élaboré peut intégrer une phase prospective visant à anticiper les évolutions du territoire et y adapter les impacts recherchés.
  - Ensuite, un diagnostic agricole et alimentaire du territoire. Ce diagnostic doit prendre en compte les différentes sphères du système agricole et alimentaire territorial : production, transformation, distribution, consommation et gestion des déchets. Il doit révéler les atouts de ce système en termes d'efficacité et de durabilité, mais il doit aussi en identifier les défis. En effet, un diagnostic précis doit rendre compte des impacts du système alimentaire actuel sur l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, impact sur la biodiversité) et sur la santé des consommateurs et des producteurs, ainsi que les impacts sociaux (emploi, lien social) et les enjeux sanitaires qui ont pu être évalués.
- Données sur les dispositifs éventuellement préexistants d'évaluation d'impact (identifier les outils existant, identifier les manques en termes de nouveaux outils pour recueillir les données)
  - Cette étape consiste à déterminer l'ensemble des outils mis à disposition des acteurs publics et d'évaluer dans quelle mesure ils y ont recours, afin d'identifier quels leviers d'actions et quelles politiques publiques peuvent être sollicités dans le cadre d'une politique alimentaire territorialisée. Ce diagnostic peut aussi étudier le traitement de l'alimentation dans ces leviers d'action, à savoir si elle est considérée comme un enjeu à part entière ou si elle est impactée indirectement par l'action entreprise.

La réalisation de ces différents diagnostics permet ensuite d'identifier les principales problématiques et enjeux du territoire et de les prioriser. Ce travail permet d'affiner la vision stratégique globale définie préalablement en la mettant à l'épreuve de la réalité du terrain.

### **Phase 3 - Phase d'élaboration de la stratégie/du plan d'action**

#### **Déterminer les critères d'évaluation pertinents des objectifs opérationnels**

---

L'établissement d'un diagnostic territorial et l'élaboration concertée d'une vision commune sont deux étapes essentielles permettant l'élaboration d'une politique alimentaire territorialisée. Ces étapes favorisent l'identification de problématiques en lien avec l'alimentation qui sont propres au territoire concerné et permettent aux acteurs de prioriser les pistes d'action selon l'impact recherché.

Après le travail de diagnostic approfondi, cette étape doit permettre alors de définir d'une part le document d'orientation politique établissant la vision commune et des pistes d'actions dans un plan d'action opérationnel.

Pour chaque action, il s'agit de rédiger une description claire, suivie d'une liste objectifs principaux, les objectifs spécifiques et les résultats attendus pour cette question. Un budget (moyens techniques et financiers) et un délai de mise en œuvre doivent leur être assignés. Cette organisation permet d'établir d'emblée des critères de suivi, qui peuvent être inspirés des outils d'évaluation de politiques publiques, tels que le cadre logique (méthode de conception et gestion de projet axée sur les résultats) et les indicateurs de suivi. Une grille d'évaluation doit ensuite être élaborée pour assurer le suivi des actions en fonction de ces critères, afin de s'assurer de l'impact des actions menées en fonction des objectifs établis au cours de leur mise en œuvre et *a posteriori*.

Une attention particulière doit être portée à la définition d'objectifs qui doivent être évaluables. Un indicateur peut être un chiffre (indicateur quantitatif) ou un état (indicateur qualitatif). Un indicateur doit être :

- spécifique et pertinent (refléter précisément les objectifs à atteindre),
- mesurable de façon objective à partir de sources d'informations précises et fiables à indiquer dans le cadre logique,
- disponible à un coût et dans des délais acceptables.

A ce stade, il est pertinent de déterminer également un ou plusieurs vecteurs principaux de mobilisation en hiérarchisant les enjeux prioritaires pour le territoire. Cette étape est essentielle pour générer un mouvement autour de l'alimentation durable sur le territoire, car elle permet d'identifier la porte d'entrée la plus pertinente et politiquement propice selon le contexte. Cette démarche repose sur la reformulation de la vision commune et du plan d'action à mettre en œuvre de façon simple et accessible à tous.

### **Phase 4 - Phase de mise en œuvre**

#### **Inscrire l'efficacité de la politique alimentaire territoriale dans le temps avec une instance dédiée**

---

L'alimentation durable pour tous est un des enjeux de notre siècle. Besoin fondamental de l'homme, l'alimentation est également un élément clé de notre culture, de notre identité. Secteur économique puissant, source d'emplois, l'alimentation durable pour tous est également une porte d'entrée vers

les questionnements très actuels comme la lutte contre le dérèglement climatique ou la préservation des terres arables.

Pour faire converger ces différents enjeux dans un projet commun, il est pertinent d'établir une instance démocratique unique – instance de gouvernance alimentaire locale ou maison de l'alimentation, dédiée au suivi global de ce chantier. L'instance de gouvernance ainsi définie a pour objectif de créer un espace de dialogue entre les différents acteurs afin de développer une approche transversale et inclusive de l'alimentation.

S'appuyant sur le diagnostic territorial, l'instance de gouvernance alimentaire locale assure la mise en œuvre du plan d'action opérationnel dans le respect du document d'orientation politique global.

## **Phase 5 - Phase d'évaluation**

### **Augmenter la pérennité des politiques alimentaires territorialisées**

---

Afin d'augmenter la pérennité de ces politiques à haut potentiel transformateur pour le territoire, il est important de **s'assurer de la continuité du soutien politique local**. Ce dernier peut en effet aider à la consolidation de l'action dans le temps, mais également soutenir le développement d'outils, de bases de données et de dispositifs visant à rendre cohérentes les différentes politiques menées localement.

Les acteurs politiques locaux, mais également l'instance de gouvernance alimentaire locale, peuvent par ailleurs **impulser à terme le changement d'échelle de la politique alimentaire locale**. Pour cela, il est nécessaire de **se doter de nouvelles compétences** pour traiter des sujets de plus en plus complexes avec une approche systémique et transversale, pour faciliter la coordination entre les différents acteurs, et pour prendre en compte l'évaluation d'impact dans tous les chantiers menés.

L'évaluation d'impact peut aussi être appliquée à l'instance de gouvernance en elle-même, notamment sur des critères de transversalité de l'approche et de pluralité des modes d'action. Ce type d'évaluation permet de rendre compte de l'efficacité de l'organisation de la gouvernance et donner des outils pour améliorer la coordination entre les différents acteurs.

Par ailleurs, la **viabilité économique des différentes initiatives mises en place sur le territoire doit être recherchée et doit être mise en perspective avec les autres enjeux de durabilité**. Un modèle économique solide permet en effet à chaque action d'assurer son impact à l'échelle locale, de le pérenniser pour ensuite le faire changer d'échelle, de manière à toucher l'ensemble du territoire.

Au niveau national, un **dialogue peut aussi être entamé avec les décideurs publics** afin de questionner certaines politiques publiques pouvant représenter un obstacle à cette reterritorialisation du système alimentaire. Il est également pertinent pour **consolider la qualité, les sources d'approvisionnement et l'accessibilité des bases de données nationales**.

## CONCLUSION

Interroger la mesure d'impact des systèmes alimentaires territorialisés, c'est contribuer à une plus grande efficacité des politiques territorialisées menées.

La France avance rapidement sur ce sujet, grâce à un cadre favorable au développement des approches territoriales et durables de l'alimentation et grâce à l'existence de leviers d'actions concrets dont les collectivités peuvent se saisir.

Toutefois, tout comme dans les territoires d'études – Toronto et Bristol, il n'existe pas à ce jour une organisation systémique d'initiatives isolées, appuyant la stratégie alimentaire d'un territoire. De ce fait, vouloir mesurer l'impact des systèmes alimentaires territorialisés reste un objectif à atteindre pour pouvoir effectivement apprécier le caractère transformateur d'une démarche globale, politique et opérationnelle au sein d'un territoire.

Trois enseignements essentiels ressortent alors de l'étude.

Tout d'abord un besoin flagrant de recherches supplémentaires portant sur les méthodologies permettant la mesure d'impact des approches territoriales de l'alimentation. Dans la perspective de construction de politiques territorialisées efficaces et cohérentes, nous devons nous doter d'une meilleure compréhension de ces liens de causalité. La mesure d'impact d'un système complexe et de surcroît en pleine évolution et un exercice délicat, mais pas impossible, à condition de s'appuyer sur des dispositifs de mesure adaptés.

Différentes approches méthodologiques sont en cours d'expérimentation pour faciliter l'action des collectivités françaises dans le développement des stratégies alimentaires territoriales. Pour beaucoup, il s'agit du bon sens appliqué à un territoire. Le renforcement de la culture de projet semble alors une condition *sine qua non* à la fois de leur réussite et de leur capacité à servir d'exemple inspirant. En effet, pouvoir objectiver les impacts produits par les actions mises en place, qu'elles soient menées à l'échelle du territoire ou à une échelle plus restreinte, c'est produire des arguments implacables sur la capacité transitionnelle des approches territoriales de l'alimentation. Objectiver, mesurer, analyser... tout cela ne sera possible qu'à condition de mettre en place des bases de données pertinentes, accessibles et exploitables.

La mise en perspective du contexte français avec les territoires de Toronto et de Bristol a également montré une importance cruciale du dialogue, de l'échange des bonnes pratiques, du partage des avancées de la recherche et des acteurs de terrain. L'information est et continuera à être un élément essentiel du progrès et de la nécessaire transition de notre système alimentaire vers plus de durabilité. Favoriser les espaces de mise en commun, les espaces d'ouverture intellectuelle acceptant la complexité du sujet et la pluralité des intérêts s'ajoute sans aucun doute à la liste des facteurs clés de succès pour le développement des approches territoriales de l'alimentation en France et à travers le monde.

## Bibliographie sélective

Article L1111-9 (2014). Consulté à l'adresse

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F71A20FF1164A8DE0797561CAB567778.tpdila15v\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000028533914&dateTexte=20150817&categorieLien=id#LEGIARTI000028533914](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F71A20FF1164A8DE0797561CAB567778.tpdila15v_2?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000028533914&dateTexte=20150817&categorieLien=id#LEGIARTI000028533914)

Article L1111-9-1 (2014). Consulté à l'adresse

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F71A20FF1164A8DE0797561CAB567778.tpdila15v\\_2?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000028528482&dateTexte=20150817&categorieLien=cid#LEGIARTI000028528482](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F71A20FF1164A8DE0797561CAB567778.tpdila15v_2?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000028528482&dateTexte=20150817&categorieLien=cid#LEGIARTI000028528482)

Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie. (2014). L'économie circulaire. Consulté 3 septembre 2015, à l'adresse <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-enjeux-de-l-economie.html>

Région Bretagne, & Association des Régions de France. (2014). Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés, 4.

Safer. (2014). Comment les Safer protègent-elles les terres agricoles et l'environnement ?

Vie publique. (2015a). L'intercommunalité, pour quoi faire ?

Vie publique. (2015b). La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Consulté 8 septembre 2015, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

Vie publique. (2015c). Quelles sont les compétences exercées par les communes ? Consulté 17 août 2015, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-communes.html>

Vie publique. (2015d). Quelles sont les compétences exercées par les départements ? Consulté à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-departements.html>

Vie publique. (2015e). Quelles sont les compétences exercées par les régions ? Consulté 17 août 2015, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-regions.html>